



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-229

Ottawa, le 20 août 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
NorthernTel, Limited Partnership	259	le 13 août 2008	le 27 août 2008
NorthernTel, Limited Partnership	260	le 13 août 2008	le 27 août 2008
Saskatchewan Telecommunications	183	le 14 août 2008	le 28 août 2008
Société TELUS Communications	318	le 11 août 2008	le 25 août 2008
Société TELUS Communications	320	le 13 août 2008	le 27 août 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*